

ARRÊTÉ N° 2025 – 49

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGES DES ETUDIANTS

La Directrice de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,
Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté 2025-28 relatif à la composition du comité consultatif électoral ;
Vu l'arrêté 2025-29 relatif à l'organisation et organisation des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2025-44 relatif à la composition du bureau de vote ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Composition des collèges des représentants étudiants au Conseil d'administration

Collège 1 :

Solidarité Etudiante	Léa JEAN
Solidarité Etudiante	Rémi PREVOT
CA pour tous	Virgile DEJOU

Collège 2 :

Solidarité Etudiante	Nathan SOUYRI
Solidarité Etudiante	Manon SEBAH
Solidarité Etudiante	Joseph LEFRANC

Collège 3 :

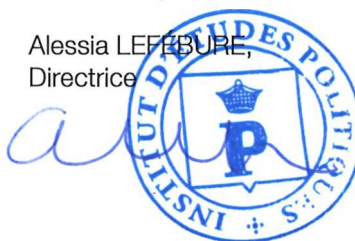
Solidarité Etudiante	Auriane N'GOALA
Solidarité Etudiante	Laurent BADIE-BARTHES
Aix'Pension	Thibault PLA

Article 2 : La durée du mandat des représentants des étudiants élus est d'un an.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 2 octobre 2025,

Alessia LEFFEBURE,
Directrice



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 02/10/2025

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 02/10/2025